



TEXTE ADOPTÉ n° 773
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

27 janvier 2022

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République de Maurice
relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : **4200** et **4754**.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Maurice relatif à la coopération en matière de défense et au statut des forces, signé à Port-Louis le 12 mars 2018, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 janvier 2022.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 4200.

ISBN 978-2-11-165335-1



ISSN 1240 - 8468